

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 3 octobre 2016, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Ziv Przytyk
Monsieur Normand Vigneau
Madame Cynthia Ferland

Madame Virginie Ashby
Madame Julie Grenier

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame la conseillère Ginette Breault est absente.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h33.

16 10 122

2. Adoption de l'ordre du jour du 3 octobre 2016

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 3 octobre 2016, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Demande de soutien financier à la cafétéria de l'école St-Luc de Barnston
 - 6.1.2. Shazamfest – Demande d'appui à la 12^e édition
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Réseau mondial des « villes amies des aînés »
 - 7.1.2. Archives – Autorisation de destruction
 - 7.1.3. Contrat de déneigement MTQ 2016-2017
 - 7.1.4. Calendrier des séances du conseil municipal 2017
 - 7.1.5. Formation en 30
 - 7.1.6. Patinoire de Kingscroft
 - 7.2. **Budget 2017**
 - 7.2.1. Offre de service 2017 – Therrien Couture avocats
 - 7.2.2. Budget RIGDSC
 - 7.2.3. Plan de sécurité civile – Mise-à-jour
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers

9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

9.1. Dépôt du rapport mensuel

10. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

10.1. Dépôt du rapport mensuel

11. Rapport de la directrice générale

11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière

11.2. Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles ainsi que des matières compostables

11.3. Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage

11.4. Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour l'enrobé bitumineux du chemin Kingscroft

11.5. TECQ – Programmation révisée

12. Trésorerie

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

13 Divers

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

16 10 123

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

16 10 124

6.1.1. Demande de soutien financier à la cafétéria de l'école St-Luc de Barnston

ATTENDU que la Municipalité a reçu, le 19 septembre 2016, une demande de soutien financier à la cafétéria de l'école St-Luc de Barnston ;

ATTENDU que plusieurs enfants de la Municipalité fréquentent l'école St-Luc et sa cafétéria ;

ATTENDU que la Municipalité a à cœur la santé globale des enfants ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier à la cafétéria de l'école St-Luc pour l'année scolaire 2016-2017 à raison de 100\$ par mois.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.2. Shazamfest – Demande d’appui à la 12^e édition

Le conseiller Ziv Przytyk se retire, temporairement, des délibérations en vertu du règlement 243 portant sur le code d’éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Barnston-Ouest, article 6.3, tel que modifié par le règlement 256-2016, il est 19h36.

ATTENDU que Monsieur Ziv Przytyk, président du Shazamfest, doit préparer ses demandes d’aide financière auprès de différents organismes gouvernementaux ;

ATTENDU que ce dernier, tout comme par les années passées, demande l’appui de la Municipalité pour la tenue de son événement qui se tiendra les 14, 15 et 16 juillet 2017 et qu’une lettre d’intention sera jointe à ses demandes d’aide financière ;

ATTENDU que Monsieur Przytyk s’engage à respecter le règlement numéro 238-2012, relatif à l’administration et à la gestion des événements spéciaux ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que les membres du conseil municipal autorisent monsieur le maire à signer une lettre d’intention au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest concernant la tenue de la 12^e édition du Shazamfest qui se tiendra en juillet 2017.

Adoptée à l’unanimité

Le conseiller Ziv Przytyk rejoint les délibérations, il est 19h37.

7.1.1. Réseau mondial « villes amies des aînés »

ATTENDU que la Municipalité a reçu, le 19 septembre 2016, une invitation du ministère de la Famille et de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) à devenir membre du *Réseau mondial des « villes amies des aînés »* ;

ATTENDU que la Municipalité participe à la démarche MADA ;

ATTENDU que les objectifs du Réseau sont :

- d’établir des liens entre les villes participantes et l’OMS ainsi qu’entre les villes elles-mêmes ;
- de faciliter l’échange d’information et des meilleures pratiques ;
- d’encourager les interventions qui sont appropriées, durables et d’un bon rapport coût/efficacité pour améliorer la vie des personnes aînées ;
- d’offrir un soutien et une formation technique ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la Municipalité procède à son inscription au *Réseau mondial des « villes amies des aînés »*.

Adoptée à l’unanimité

7.1.2. Archives – Autorisation de destruction

ATTENDU que l’article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

ATTENDU que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU que l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte une liste de divers documents à détruire conformément au calendrier de conservation et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Michel Hamel, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 14 septembre 2016 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents conformément au calendrier de conservation de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

16 10 128

7.1.3. Contrat de déneigement MTQ – 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec quant à l'exécution du contrat relatif aux travaux de déneigement pour le dossier « 9010-15-4948 – Déneigement, déglçage, fourniture des matériaux et site d'entreposage » pour l'entretien hivernal du chemin de Way's Mills ;

CONSIDÉRANT que le montant du contrat accordé à la Municipalité n'excède pas 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas la machinerie requise afin d'effectuer l'entretien hivernal du chemin de Way's Mills ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité octroie, de gré à gré, tel que le permet les dispositions du *Code municipal du Québec*, à l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. le contrat d'entretien hivernal du chemin de Way's Mills pour un montant de 19 582.68\$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que le contrat est d'une durée d'un an (saison 2016-2017) ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que Monsieur Johnny Pizar, maire, et Madame Sonia Tremblay, directrice générale, secrétaire-trésorière, soient désignés comme signataire du contrat entre l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. et la Municipalité.

Que la Municipalité conserve 2% en frais de gestion pour l'administration du contrat qu'elle a signée avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

7.1.4. Calendrier des séances du conseil municipal 2017

ATTENDU que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure, à savoir :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - 2017	
JANVIER	Lundi le 9 janvier 2017 à 19h30
FÉVRIER	Lundi le 6 février 2017 à 19h30
MARS	Lundi le 6 mars 2017 à 19h30
AVRIL	Lundi le 3 avril 2017 à 19h30
MAI	Lundi le 1 ^{er} mai 2017 à 19h30
JUIN	Lundi le 5 juin 2017 à 19h30
JUILLET	Mardi le 4 juillet 2017 à 19h30
AOÛT	Lundi le 7 août 2017 à 19h30
SEPTEMBRE	Mardi le 5 septembre 2017 à 19h30
OCTOBRE	Lundi le 2 octobre 2017 à 19h30
NOVEMBRE	Lundi le 6 novembre 2017 à 19h30
DÉCEMBRE	Lundi le 4 décembre 2017 à 19h30

ATTENDU que lesdites séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, chemin de Way's Mills à Barnston-Ouest

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal, par cette résolution, approuve ledit calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

7.1.5. Formation en 30

La directrice générale présente aux membres du conseil la formation Héros en 30 et invite ces derniers à leur signifier leur intérêt.

La formation, de 30 minutes et gratuite, est offerte aux élus, aux employés des municipalités, aux organismes de la région et aux citoyens. Elle permet aux participants d'apprendre les techniques de bases de la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et de l'utilisation d'un défibrillateur.

Un suivi sera fait auprès du préventionniste de la MRC de Coaticook.

7.1.6. Patinoire de Kingscroft

La conseillère Julie Grenier va vérifier l'intérêt de Monsieur Jean-François Cliche quant à l'entretien de la patinoire du parc de Kingscroft pour la saison hivernale 2016-2017.

16 10 130

7.2.1. Offre de service 2017 – Therrien Couture avocats

ATTENDU que le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Barnston-Ouest une offre de services professionnels pour l'année 2017 ;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

16 10 131

7.2.2. Budget RIGDSC

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ;

ATTENDU la réception des documents de ladite Régie, dont le budget s'élève à 1 998 804.80\$ pour 2017, qui ont été adoptés par celle-ci lors de l'assemblée du 14 septembre 2016 ;

ATTENDU que les prévisions des coûts 2017 pour la Municipalité de Barnston-Ouest sont de : 93\$/TM pour l'enfouissement et 50\$/TM pour le compostable ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte le budget 2017 tel que présenté par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ainsi que les coûts reliés à l'enfouissement et au compostage tels qu'indiqués.

Adoptée à l'unanimité

7.2.3. Plan de sécurité civile

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de septembre 2016.

10.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de septembre 2016.

11.1. Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de septembre 2016.

16 10 132

11.2. Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles ainsi que des matières compostables

ATTENDU la résolution numéro 16 09 117 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles ainsi que des matières compostables ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 11h00 le 28 septembre 2016, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à 11h05, à savoir :

Fournisseurs	Prix ordures 2017	Prix compost 2017	Total 2017
S&D Taylor Transport Inc.	14 874.60\$	15 503.81\$	30 378.41\$
Sani Estrie	32 487.00\$	18 653.25\$	51 140.25\$
Matrec	- \$	- \$	- \$
Transport Arlie C. Fearon	- \$	- \$	- \$

Fournisseurs	Prix ordures 2018	Prix compost 2018	Total 2018
S&D Taylor Transport Inc.	14 874.60\$	15 503.81\$	30 378.41\$
Sani Estrie	33 136.74\$	19 026.32\$	52 163.06\$
Matrec	- \$	- \$	- \$
Transport Arlie C. Fearon	- \$	- \$	- \$

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat pour la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles ainsi que des matières compostables à l'entreprise « S&D Taylor Transport Inc. » et ce pour une durée de deux (2) ans au coût total de 60 756.82\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Johnny Pizar, maire et Madame Sonia Tremblay, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest tout document et formulaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

11.3. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage

ATTENDU la résolution numéro 16 09 118 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 150 TM de sel de déglacage ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 13h30 le 26 septembre 2016, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à 13h35, à savoir :

Fournisseurs	Prix avec livraison/TM	Prix sans livraison
Compass Minerals (Sifto)	104.34\$	93.00\$
Cargill	101.75\$	79.00\$
Sel Warwick	94.00\$	89.00\$
Mines Seleine	112.04\$	95.75\$
Sel Frigon Inc.	- \$	- \$
Transport Marcel Morin	103.24\$	- \$

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de sel de déglacage à l'entreprise « Sel Warwick inc » aux conditions suivantes :

De 150 TM de sel de déglacage, avec transport, au coût de 94.00\$/TM, pour une dépense maximale de 14 100.00\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

11.4. Résultats de l'appel d'offres sur invitation pour l'enrobé bitumineux du chemin Kingscroft

ATTENDU la résolution numéro 16 07 101 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'enrobé bitumineux du chemin Kingscroft ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 11h00 le 3 octobre 2016, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à 11h05, à savoir :

Fournisseurs	Prix	Dépense nette
Couillard Construction Ltée	50 872.50\$	53 409.76\$
Sintra – Estrie	67 455.50\$	70 819.84\$
Eurovia Qc Construction – DJL Estrie	63 829.50\$	67 012.99\$

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat pour l'enrobé bitumineux sur le chemin Kingscroft à

l'entreprise « Construction Couillard Ltée », au coût total de 50 872.50\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Johnny Pizar, maire et Madame Sonia Tremblay, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest tout document et formulaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

16 10 135

11.5. TECQ – Programmation révisée

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014 ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondements une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 6 septembre 2016 – 16-09-119	17 241.30\$
B) Dépenses incompressibles – septembre 2016	26 719.66\$
C) Salaires septembre 2016	9 824.73\$
D) Comptes à payer au 3 octobre 2016	151 797.35\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 188 341.74\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

15. Levée de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h36.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.